



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT
- M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - - Mme
HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT -
Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER -
Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKTHAOUI (pouvoir à Melle MASLOUHI) -
M. BERTELOOT - M. BRENOT - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT -
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DODET -
Mme FLAMENT. - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M.
JULIEN

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Espaces publics numériques (EPN)
Fonds de concours à la commune de Bretenières.**

Le Conseil de Communauté a adopté, le 16 octobre 2003, un règlement d'intervention précisant les conditions dans lesquelles la Communauté de l'Agglomération dijonnaise peut attribuer une subvention aux communes pour la création d'Espaces Publics Numériques (EPN) conformément à l'action prévue dans le Contrat d'agglomération.

Le montant maximum de cette subvention est de 10 000 € par EPN (la part des travaux étant plafonnée à 2000 €). Elle ne peut en aucun cas excéder 80% du montant total de la dépense, 20% restant obligatoirement à la charge de la commune.

La commune de Bretenières a déposé un dossier pour la création d'un Espace Public Numérique sur son territoire d'un montant de 12 998 € HT.

Après instruction du dossier, il est constaté que tous les critères prévus par le règlement d'intervention sont réunis pour l'attribution de cette subvention dont le montant maximum est de 10 000 € ce qui correspond au montant plafond prévu par le règlement.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** à la Commune de Bretenières un fonds de concours de 10 000 € HT pour la réalisation de son Espace Public Numérique,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention,
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.



Publié le **25 NOV. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 NOV. 2005

